



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

---

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS  
TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT**

## **FICHE DE PROJET**

***PROJET DE CONSTRUCTION  
DE L'AUTOROUTE MBOUR-  
FATICK-KAOLACK (120 KM)***

**JUILLET 2014**

## 1. JUSTIFICATION DU PROJET

Conformément à sa lettre de politique Sectorielle des Transports, le Gouvernement du Sénégal a décidé de renforcer son réseau autoroutier principal et particulièrement les sections à fort trafic comme celles convergeant vers les villes de Fatick et Kaolack.

Le projet d'Autoroute entre Mbour et Kaolack (120 km) s'inscrit dans ce cadre.

Il participe également au soutien à la politique de développement et de renforcement du réseau autoroutier national.

## 2. OBJECTIFS VISES

Ils peuvent être résumés aux points ci-après :

- ✓ Favoriser le développement économique et social ;
- ✓ Eradiquer la vulnérabilité et lutter contre la pauvreté ;
- ✓ Eliminer l'exclusion sociale et la discrimination,
- ✓ Diminuer les inégalités,
- ✓ Augmenter le capital humain et en améliorer le bien-être social;
- ✓ Développer les échanges intérieurs et avec les pays de la sous-région;
- ✓ Permettre aux populations riveraines d'avoir un meilleur accès aux équipements et services sociaux de base.

## 3. RESULTATS ATTENDUS

Avec la réalisation du projet, les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ Augmenter la capacité d'écoulement du trafic ;
- ✓ Améliorer les conditions de trafic et de sécurité des zones traversées
- ✓ Améliorer l'accès aux services et équipements sociaux ;
- ✓ Améliorer le cadre de vie des populations.

## 4. DESCRIPTION DU PROJET

Le tracé de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack est en cours d'identification. Sa longueur n'est pas déterminée de façon. Elle sera d'environ de 120 km.

Le profil en travers à adopter sera mis en cohérence avec celui appliqué sur l'autoroute en cours de réalisation sur la section AIBD-Mbour, c'est-à-dire une 2x2 voies extensibles en 2x3 voies avec :

- une bande dérasée de gauche (BDG) d'un (1) mètre de largeur,
- deux voies larges de trois mètres cinquante centimètres (3,50) chacune,
- une bande d'arrêt d'urgence (BAU) large de trois (3) mètres,
- une berme d'un (1) mètre de largeur, et
- un arrondi de talus d'une largeur de cinquante (50) centimètres.
- un Terre-Plein-Central composé des deux BDG et d'une bande médiane supportant un séparateur de type DBA d'une largeur de soixante (60) centimètres.

## 5. ACTIVITES A MENER

- Effectuer les études techniques d'exécution ;
- Payer les impenses;
- Réaliser les travaux ;
- Exploiter et Transférer l'autoroute en fin de concession.

## 6. COUT ESTIMATIF :

**Le coût global du projet est estimé à 387 milliards de FCFA environ décomposé ainsi qu'il suit :**

- Travaux	<b>380 milliards de FCFA</b>
- Prestations AMO	<b>2 milliards de F CFA</b>
- Impenses (coût estimé)	<b>5 milliards de F CFA</b>

## 7. FINANCEMENT :

**Le Memorandum of Understanding (MoU) a été signé entre le Ministère et la Société Sud-Africaine Basil READ le 16 décembre 2013 en vue de la recherche de financement et de la réalisation des études techniques et des travaux de**

construction ainsi que de l'exploitation de l'autoroute pendant une durée à convenir avec l'Etat (Contrat CET).

Les études de faisabilité ont démarré en janvier 2014 pour une durée initiale de 6 mois.

Le MITTD a accordé un délai supplémentaire de 2 mois pour la transmission du rapport des études de faisabilité.

Ainsi, Basil Read présentera le rapport en Août 2014.